

SE LOGER

Vous avez fait le choix du Havre pour vos études et vous cherchez un logement?

Voici quelques conseils et astuces pour faciliter votre installation!

Quels types de logements choisir ?

Carte interactive des résidences étudiantes

↓ **Les résidences étudiantes du CROUS**

Au Havre, le CROUS propose plus de 1200 logements étudiants dans 9 résidences universitaires!

- Résidence Clovis: 12, rue Clovis - 76600 Le Havre
- Résidence Labédoyère: 29, rue Labédoyère - 76600 Le Havre
- Résidence du Bougainville: 119, rue Casimir Delavigne - 76600 Le Havre
- Résidence Delavigne: 43-47, rue Casimir Delavigne - 76600 Le Havre
- Résidence Jules Lecesne: 124, rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre
- Résidence A'Docks: 37, rue des Chargeurs Réunis - 76600 Le Havre
- Résidence Saint-Nicolas: 10, rue de l'Aviateur Guérin - 76600 Le Havre
- Résidence Duguay Trouin: 23, rue Duguay Trouin - 76600 Le Havre
- Résidence Caucriauville : 36, rue Boris Vian - 76600 Le Havre

↓ Les résidences étudiantes privées

En complément aux résidences du CROUS, une offre de résidences étudiantes privées, gérées par des professionnels de l'immobilier, propose près de 700 logements.

- > Résidence Student Factory : 84 rue Aviateur Guérin - 76600 Le Havre -
01 71 25 08 20 - Courriel
- > Résidence Odalys Campus : 54 rue Charles Lafitte - 76600 Le Havre -
Résidence Odalys
02 76 81 28
- > Résidence Dauphine: 99, rue Dauphine - 76600 Le Havre - 70 -
Peltier - Résidence Dauphine 
- > Résidence Jules Verne: 4, rue Michel Dubos - 76600 Le Havre - 0 810 461461 -
Résidence Jules Verne
Groupe Akerys - 
- > Résidence Jean-Jacques Rousseau: 20, rue Jean-Jacques Rousseau - 76600
02 35 42 49 Résidence Rousseau
Le Havre - 00 - Foncia - 
- > Résidence L'Amirauté: 22 - 24, rue Duguay Trouin 76600 Le Havre -
05 57 34 42 28 Résidence l'Amirauté
- 
- > Résidence Cosy & Study: 14, rue Voltaire - 76600 Le Havre - 06 08 74 08 29 -
cosyandstudy.com 
- > Résidence étudiants Sergic Dock City: 74, rue Marceau - 76600 Le Havre -
01 89 16 15 00 - sergic-residences.com 
- > Coloc Logeo: 1, cours de la République - 76600 Le Havre - 06 09 22 74 78 -
Coloc Logeo  - Courriel

> Résidence WEHOUSE : 1 Cours de la République -76600 LE HAVRE-[Courriel](#) -
[we house](#)

Site web: [🔗](#)

> [02 35 11 32](#)
Résidence ZEN'ETUDES : 23 rue Fénélon - 76600 LE HAVRE -[40](#) -

[Résidence Zen'études](#) [🔗](#) - [Courriel](#)

> [02 76 81 28](#)

Résidence Boieldieu: 29-31, rue Boieldieu -76600 Le Havre -[70](#) -
Peltier Immobilier

> Résidence Le Cambridge: 7-9, rue du Bastion et rue Paul Souday - 76600 Le
Havre

> [02 35 42 49](#)

Résidence Saint-Exupéry: 35, rue Gabriel Péri - 76600 Le Havre -[00](#)
- Foncia

> Résidence Universitis: 49, cours de la République - 76600 Le Havre -

[02 35 42 49](#)

[00](#) - Foncia

> Résidence Villa des sciences: 37-39, rue Demidoff - 76600 Le Havre -

[02 35 42 49](#)

[00](#) - Foncia

↓ Des logements labellisés

Etudiants à l'[Université](#) [🔗](#), [ENSM](#), [Normandie](#), [Po](#), [IFEN](#), [INSA](#), [ESADHaR](#),
[Mary](#)

Institut des Formations paramédicales [Thieullent](#),
[Saint-Jo](#), [Saint-Vincent de Paul](#) ou [Jeanne](#)
[d'Arc](#) :

L'association havraise pour le logement étudiant (AHLOET), aux côtés de Le
Havre Seine Métropole et de ces établissements, propose des logements
labellisés dont 2000 appartements répondant aux exigences de son label
qualité.



Rendez-vous sur le **site [ahloet.fr](https://www.ahloet.fr)**  pour en savoir plus et découvrir le guide numérique expliquant les démarches à suivre et les aides au logement!

↓ **Le logement intergénérationnel**

L'association Partageons un Havre met en relation les étudiants à la recherche d'un logement avec des accueillants disposant d'une chambre au sein de leur domicile.



Partageons Un Havre

1, rue Henri Lioust – 76620 Le Havre

Téléphone : **09 79 71 48 98**

E-mail : **Courriel**

Site internet : **partageonsunhavre.org** 

↓ **Les KAPS (colocations solidaires)**

Les Kolocations A Projets Solidaires sont des colocations à loyer modéré de 2 ou 3 chambres avec un engagement solidaire auprès d'habitants.

Refaits à neuf, meublés et équipés, à proximité des transports, tout est fait pour vous simplifier la vie ! En contrepartie, votre engagement pour des actions solidaires s'étend de 2 à 4 heures par semaine. Vous êtes formés et suivis par l'AFEV qui vous accompagne dans vos démarches.



Les KAPS

Programme de l'AFEV porté par le dispositif COLOC76 du département de Seine-Maritime

Téléphone : 06 28 98 01 83

E-mail : lehavre@afev.org

Site internet : rejoins.afev.org/kaps/ 

Quelles sont les démarches à réaliser ?

↓ État des lieux

Lors de l'état des lieux, **prenez le temps** de faire le tour du logement avec le propriétaire. N'hésitez pas à poser des questions et surtout notez tous les défauts que vous pouvez constater.



Pour plus d'informations, allez sûr le site web :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19808> 

↓ Le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est réglé au bailleur lors de la signature du bail et correspond à un mois de loyer hors charge pour un logement non meublé.

Le montant sera restitué à la fin du bail, dans un délai d'un mois si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée, ou deux mois en cas d'état des lieux de sortie non conforme, déduction faite des éventuels dégâts constatés, au moment de la restitution de l'appartement.

En l'absence de revenus fixes et réguliers, il est souvent demandé qu'un garant se porte caution pour la location d'un logement.

Pour un logement meublé, le dépôt de garantie ne doit pas être supérieur à 2 mois de loyer, hors charges, et doit obligatoirement être indiqué dans le contrat de location (bail).

↓ Assurances et taxe d'habitation

Lors de la prise de possession du logement, **il est obligatoire d'avoir souscrit à une assurance habitation.**

Si vous êtes étudiant et que vous disposez d'un logement au 1er janvier de l'année, vous devez vous acquitter de la taxe d'habitation pour ce logement. Pensez à épargner ! Toutefois, certains logements les étudiants sont exonérés. À compter de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.



Pour plus d'informations, allez sûr le site web :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19808> ↗

↓ Ouverture de compteurs et de lignes

Après la signature du bail, **anticipez l'ouverture des compteurs d'électricité et de gaz**, si besoin. Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs d'accès présents sur Le Havre sur energie-info.fr 

N'oubliez pas l'indispensable contrat auprès d'un fournisseur d'accès internet pour rester connecté.

Pensez à récupérer le nom de l'ancien locataire pour faciliter vos démarches!

↓ Ouvrir le compteur d'eau de votre logement

Pour tout abonnement, résiliation, mensualisation, paiement en ligne, effectuez vos démarches en ligne sur hariane.fr  ou par téléphone au 02 35 22 25 25.

↓ Gérer ses déchets

Lendemain de soirée entre amis: bouteilles en verre et en plastique, boîtes de pizza, ... de multiples déchets sont entassés dans votre cuisine...

A chaque déchet sa destination!

Téléchargez l'application TriPratik sur [Apple Store](#)  ou [Google play](#)  !

Les aides au logement

↓ Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales

Tout d'abord, pour bénéficier d'une aide au logement et prétendre à une aide de la CAF, vous devez déjà avoir trouvé votre logement et être locataire ou colocataire.

Avant de vous lancer dans la demande d'aide au logement, faites une simulation sur caf.fr, cela vous permettra de calculer, en quelques minutes, une estimation du montant de votre aide.

Dès votre entrée dans les lieux, ne perdez pas de temps, faites votre demande d'aide au logement car celle-ci ne sera effective qu'à partir du mois suivant votre entrée dans les lieux.

Le premier paiement est généralement effectué deux mois après la demande.



Caisse d'Allocations Familiales

222, Bd de Strasbourg - 76600 Le Havre

Plus d'informations au **09 69 37 32 30** (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Arrêt de bus : 3 et 5 Général Sarrail

Arrêt de bus : 3, 8 et 9 Gares

Arrêt de tram : A et B Gares

[Conseils et bons plans, rendez-vous sur la page de la CAF](#)



↓ Le Dossier Social Étudiant (DSE) du Crous

Le Dossier Social Etudiant est la procédure qui permet aux étudiants de demander, à partir d'un dossier unique, une bourse sur critères sociaux et / ou un

logement en résidence universitaire.

Ce dossier doit être constitué chaque année depuis le site etudiant.gouv.fr, et ce du 15 janvier au 31 mai, pour la rentrée universitaire suivante.



CROUS Secrétariat de la Résidence du Bougainville

117, rue Casimir Delavigne – 76600 Le Havre

Téléphone : 02 35 42 30 28



L'avance LOCA-PASS

L'avance LOCA-PASS est un prêt à taux zéro destiné à couvrir en tout ou partie le dépôt de garantie exigé par le propriétaire lors de votre entrée dans les lieux.

La garantie LOCA-PASS fait office de caution pour le bailleur en permettant de couvrir le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces services, connectez-vous sur actionlogement.fr  ou vous rendre directement à Action Logement



Action Logement

208, Bd François 1er – 76600 Le Havre

Téléphone : 02 77 00 70 70

Arrêt de bus : 1 La plage

Arrêt de bus : 3 Saint-Vincent

Arrêt de tram : A et B Saint-Roch

↓ Visale

Visale est un dispositif d'Action Logement. C'est **une garantie qui permet de faciliter l'accès au logement** pour les étudiants et qui assure le bailleur de percevoir ses revenus locatifs durant toute la durée de la location en cas de défaillance de son locataire.

Les jeunes entre 18 et 30 ans sont éligibles quelle que soit leur situation.

- Comment obtenir la caution visale ?
 - La démarche est à l'initiative du locataire.
 - L'adhésion à cette garantie locative est gratuite et doit être faite avant la signature du bail.
 - Elle se remplit en ligne sur le site visale.fr .

↓ S'équiper à petit prix

Pour vous équiper à petits prix, pensez à vous rendre dans les associations. Vous y trouverez meubles, vaisselle et électroménager.

Pass installation

Le "Pass installation" est un dispositif créé par le Département de la Seine-Maritime qui a pour objectif d'inciter les jeunes qui s'installent dans un logement, à s'équiper auprès d'associations ou entreprises d'insertion recyclant du matériel électroménager et du mobilier d'occasion. L'aide prend la forme d'un QR code d'une valeur de 100 € utilisable chez les partenaires de l'opération.

Pour plus d'information: rdv sur [seine maritime](https://seine-maritime.fr) .



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (vêtements, petits meubles, vaisselle)

10, allée Georges Politzer • - 76610 Le Havre

Lundi au vendredi de 14 h à 16 h 00 ou sur rendez-vous

Email : lehavre@spf76.org

Arrêt de bus : 7 et 17 Docteur Lamaze

Arrêt de bus : B Pré Fleury



EMMAÜS (vêtements, meubles et vaisselle)

56, rue d'Iéna 76600 Le Havre

Mercredi et jeudi : de 13 h 30 à 17 h - Samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Téléphone : 02 35 20 20 45

Arrêt de bus : 5 Place Humbert



LE GRENIER (collecte, recyclage et vente de vêtements)

Points de vente

241, avenue du 8 Mai 1945 – 76610 Le Havre (Arrêt de tram : B Saint-Pierre)

71 cours de la République – 76600 Le Havre (Arrêt de tram : A et B Université)

Vente au poids au siège

28, rue du Capuchet – 76620 Le Havre

Téléphone : 02 35 21 18 24

Email : [**secretariat.legrenier@orange.fr**](mailto:secretariat.legrenier@orange.fr)

Arrêt de bus : 3 Denis Cordonnier



LA MALLE AUX AFFAIRES: (vêtements, meubles, électroménagers et vaisselle)

11, rue Général Lassalle – 76600 Le Havre

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 02 35 53 31 04

Email : [**info@la-malle-aux-affaires.fr**](mailto:info@la-malle-aux-affaires.fr)

Arrêt de bus : 3 Marceaux

↓ **L'aide Mobili-jeunes**

Cette aide à destination des apprentis et des alternants propose jusqu'à 100 €/mois pour payer son loyer en complément de la CAF et sans conditions.

Conditions :

- > Votre logement actuel doit être proche de votre lieu de travail.
- > Votre date d'effet du bail doit être **3 mois avant ou 3 mois après** la date d'exécution du contrat d'alternance,
- > Votre demande d'aide doit être réalisée **3 mois avant ou 3 mois après** le début de la date d'exécution du contrat d'alternance.
- > **Pendant votre formation en alternance**, vous devez également respecter l'une de ces deux conditions :
 - **Votre logement actuel doit être à plus de 70km de votre ancienne adresse**, ou à défaut, d'une durée de **temps de trajet supérieur à 40 minutes** entre ces deux adresses.
 - Vous **occupez deux logements** sur la même période et vous justifiez d'une double charge de loyer (vous êtes signataire de deux baux).

Montant et durée de l'aide :

- > Le montant de L'aide Mobili-jeune **peut varier de 10 € minimum par mois à 100 € maximum.**
- > Le montant de l'aide est plafonné à **1100€ par année de formation sur 11 mensualités,**
- > L'aide peut être sollicitée sur **deux années de formation maximum**, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois.
- > Le calcul est effectué sur le loyer après déduction de l'aide au logement (APL).